

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 février 2020**

**Rapporteur :  
Monsieur Guillaume  
MENGUY**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020 (accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition 49 rue Kereon**

**Dans le cadre du projet de requalification de la galerie Kereon, il est proposé l'acquisition de sept cellules commerciales vacantes.**

Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à reconquérir un îlot stratégique, la galerie Kereon, aujourd'hui véritable frein à la revitalisation du centre-ville.

Au regard des études réalisées, la maîtrise foncière publique est l'unique solution face à une situation financière et technique inextricable de la copropriété.

Des copropriétaires proposent à la collectivité d'acquérir leurs biens sans attendre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi, l'agglomération est disposée à acquérir les cellules commerciales suivantes :

- la cellule commerciale appartenant à M. et Mme CHALOGNY : n° 44 d'une superficie de 21 m<sup>2</sup> au prix de 6 300 € ;
- la cellule commerciale appartenant à M. René LARVOR : n° 27 d'une superficie de 21 m<sup>2</sup> au prix de 6 300 € ;
- les cellules commerciales appartenant à M. et Mme PORIEL : n°s 32, 36, 37 et 43 d'une superficie totale de 122,5 m<sup>2</sup> au prix de 36 750 € ;
- la cellule commerciale appartenant à M. LE GRAND : n° 39 d'une superficie de 45,70 m<sup>2</sup> au prix de 13 710 €.

Les frais liés aux présentes acquisitions seront pris en charge par l'agglomération.

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.